

Contenu

Définition de l'IPAE	2
Distinction entre l'IPAE et d'autres mesures des prix et des taux de change	2
Tendances de l'IPAE	3
Utilisation de l'IPAE et d'autres indices dans des contrats	4
Sources de données disponibles à Eurostat.....	5
L'avenir de l'IPAE.....	6

L'indice de pouvoir d'achat de l'euro (IPAE)

Caractéristiques et emplois

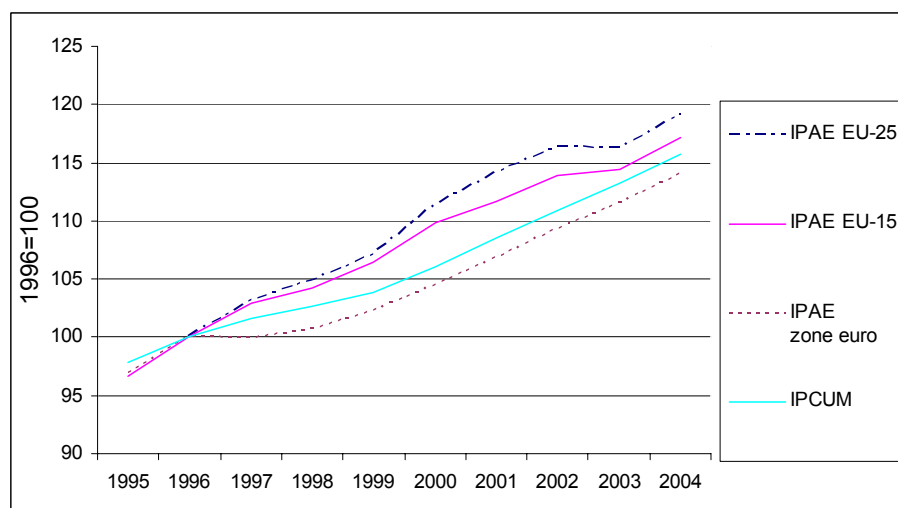
Résumé

L'IPAE peut être décrit comme un indice combiné de prix à la consommation et de taux de change. Il a été conçu en particulier pour l'indexation des contrats exprimée en écus. Néanmoins, ses utilisations sont devenues plus limitées depuis le lancement de l'euro, et l'IPAE peut être calculé avec peu de difficultés à partir de ses composants. L'intention est donc d'interrompre une partie des séries IPAE, voire leur totalité.

Le présent Statistiques en bref comporte aussi une description des possibilités d'indexation de valeurs monétaires sur divers indices et taux de change.

L'indice du pouvoir d'achat de l'euro (IPAE) a pour objet d'exprimer l'évolution des prix à la consommation et les mouvements des taux de change des monnaies au fil du temps. Plus précisément, le changement des niveaux de prix est mesuré par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IPCH) et le mouvement des taux de change est mesuré par rapport à l'euro. Une modification de l'IPAE d'un État membre au fil du temps est l'effet combiné des changements de son IPCH national et de mouvements dans la monnaie de cet État membre par rapport à l'euro au cours de la même période.

Le graphique montre la tendance de l'IPAE pour EU-25, EU-15 et la zone euro depuis 1995. L'IPAE de la zone euro (IPCUM¹) est ajouté à des fins de comparaison. On peut constater que, à partir de 1999, la tendance de l'agrégat IPAE pour la zone euro est identique à celle de l'IPCUM². Ce phénomène s'explique par le fait que les mouvements des taux de change contre l'euro, par définition, n'existent pas au sein de la zone euro. En conséquence, depuis le lancement de l'Union monétaire en 1999, la série IPAE de la zone euro reflète les mêmes mouvements de prix mesurés par l'IPCUM.



Graphique 1: IPAE (agrégats EU) et IPCUM



¹ Indice des prix à la consommation de l'Union monétaire : indice harmonisé des prix à la consommation pour la zone euro.

² Il peut cependant y avoir une légère différence en raison des arrondis dans le calcul de l'IPAE.

Définition de l'IPAE

L'IPAE mesure l'effet conjugué des changements dans les prix à la consommation et des mouvements des taux de change de l'euro. L'IPAE pour un État membre peut s'exprimer comme suit :

$$IPAE_t = IHPC_t X \frac{EUR_t}{EUR_{1996}}$$

où :

IPCH_t = Indice harmonisé des prix à la consommation (base 100 en 1996)

EUR_t = Taux de change moyen mensuel de la monnaie nationale en euro (écu)

EUR₁₉₉₆ = Taux de change moyen de la monnaie nationale en 1996 contre l'euro (écu)

t = mois *t*

Le niveau (relatif) des prix à la consommation dans un pays est représenté par son indice harmonisé des prix à

la consommation (IPCH). Le taux de change du pays est mesuré par rapport à l'euro : une hausse du taux de change par rapport à la base 1996 indique une appréciation de la monnaie. L'IPCH, les indices du taux de change contre l'euro et l'IPAE sont tous compilés chaque mois par Eurostat.

L'IPAE est produit non seulement pour les États membres et quelques États non membres de l'Union, mais aussi pour les agrégats EU-25, EU-15 et la zone euro. Ces agrégats sont compilés en moyennes pondérées des séries IPAE des pays comprenant l'agrégat. Les pondérations sont annuelles ; elles sont identiques à celles qui sont utilisées pour le calcul des agrégats IPCH et mises à jour chaque année au même moment que les pondérations de l'IPCH.

Jusqu'en 1999, lorsque l'euro a vu le jour, le taux de change mesurait les mouvements de chaque monnaie contre l'écu, qui a été défini comme un panier pondéré de monnaies de l'Union européenne. Les séries avant et après 1999 sont toutefois cohérentes, car l'euro a remplacé l'écu le 1^{er} janvier 1999 à parité de valeur.

Distinction entre l'IPAE et d'autres mesures des prix et des taux de change

Comme l'IPAE sert en premier lieu à des fins d'indexation, il importe de ne pas le confondre avec d'autres séries également utilisées aux mêmes fins. Ces séries sont brièvement décrites ci-dessous.

Les indices des prix à la consommation, notamment l'IPCH, utilisés dans le calcul de l'IPAE, mesurent les changements des prix des biens et des services à la disposition des consommateurs au fil du temps indépendamment des mouvements des taux de change. Lorsque les taux de change entre monnaies sont fixes, ou lorsque les pays partagent une monnaie commune, les changements de l'IPAE reflètent exactement les changements de l'IPCH.

Les indices des prix à la production, au sens large, visent à mesurer l'évolution des prix des opérations entre producteurs. Par exemple, les indices des prix à la production industrielle compilés par Eurostat sont fondés sur des prix « sortie d'usine », et couvrent à la fois les prix intérieurs et extérieurs (des indices des prix à la production intérieurs et extérieurs séparés sont aussi compilés par Eurostat).

Les taux de change entre deux monnaies mesurent le prix d'une unité de la monnaie exprimé dans l'autre monnaie.

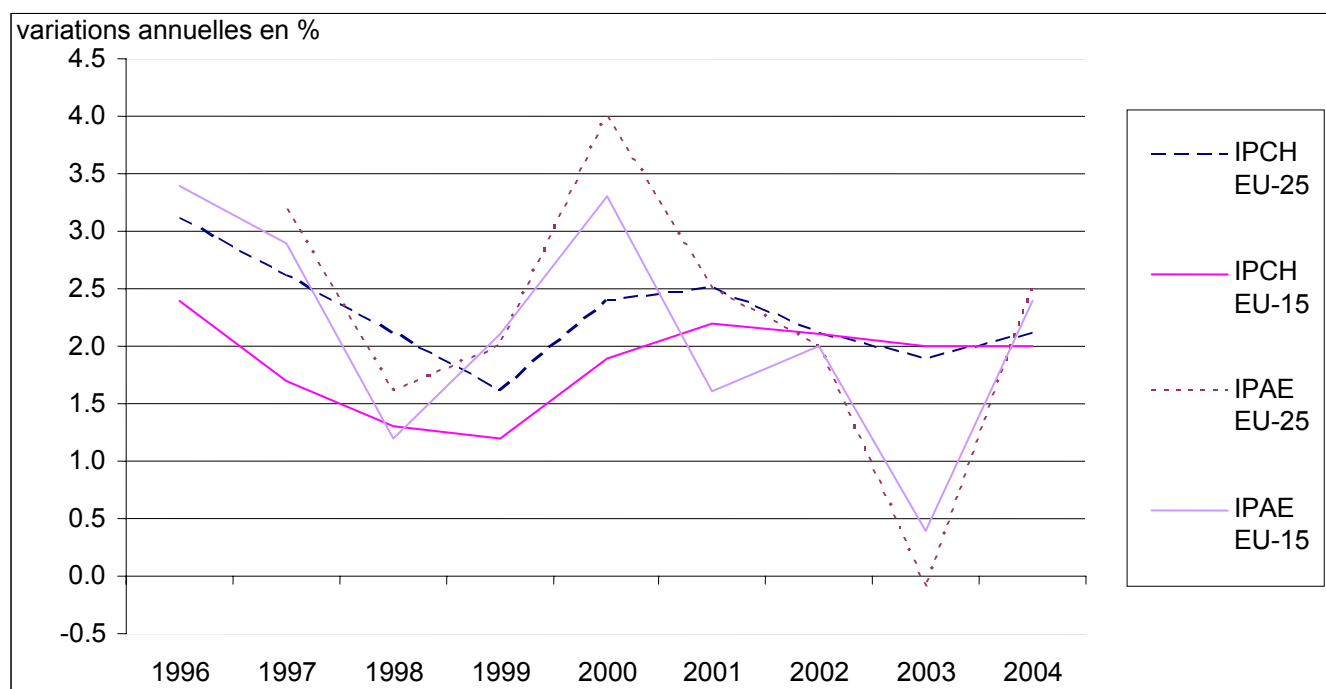
Les indices des taux de change bilatéraux offrent une mesure sous forme d'indice des changements de la valeur d'une monnaie contre une autre au fil du temps.

Il est aussi possible de construire des indices corrigés de l'inflation ou des indices des taux de change bilatéraux en termes réels. Ces derniers sont différents de l'IPAE car ils doivent prendre en compte les modifications des prix dans les deux pays concernés. Par exemple, un indice de taux de change en termes réels pour l'euro contre le zloty polonais prendrait en compte non seulement les variations des prix en Pologne mais aussi dans la zone euro. En théorie, les variations des taux de change en termes réels devraient être voisines de zéro à long terme.

Les parités de pouvoir d'achat (PPA), d'autre part, sont conçues pour procéder à des comparaisons de niveaux de prix et de volumes dans l'espace (entre pays ou régions) et non à des comparaisons dans le temps (entre deux périodes ou deux dates dans un seul pays ou une seule région). Les PPA convertissent des prix exprimés en monnaies nationales dans une sorte de monnaie commune artificielle, qui compense les différences de niveaux de prix entre pays ou entre régions dans l'opération de conversion. En dépit de son nom, l'IPAE n'a rien à voir avec les parités de pouvoir d'achat.

L'IPAE peut être considéré comme un moyen de mesurer des variations des prix des biens à la consommation et des services au fil du temps dans un pays, en admettant que l'euro constitue la monnaie de référence. (NB : il mesure l'inflation ressentie par les détenteurs d'euros). En d'autres termes, l'IPAE tient compte à la fois du taux de change de l'euro et des variations de prix au niveau national.

Tendances de l'IPAE



Graphique 2: IPAE et IPCH pour EU-15 et EU-25, variations moyennes annuelles en pourcentage

Il faut faire preuve de prudence dans l'interprétation des tendances de l'IPAE. Les mouvements de cet indice peuvent s'expliquer par des changements affectant à la fois les prix à la consommation pour l'État membre auquel se réfère l'indice et des mouvements du taux de change contre l'euro.

La figure 2 montre le changement moyen annuel en pourcentage de l'IPAE pour EU-15 et EU-25, par comparaison avec la série équivalente IPCH. Il est possible d'observer immédiatement que l'IPAE est plus instable que l'IPCH. La raison en est que les mouvements des taux de change sont généralement plus instables que les prix à la consommation. Mis à part une légère exception, les valeurs de l'IPAE sont toujours positives, tandis qu'un indice du taux de change bilatéral en termes réels, comme cela a été expliqué plus haut, serait normalement plus proche de zéro et peut laisser prévoir de nombreuses valeurs tant négatives que positives sur une longue période.

Les IPCH pour EU-25 et EU-15 convergent en 2002, les différences d'inflation entre les nouveaux États membres et les pays d'EU-15 diminuant. Après, l'IPCH reste de l'ordre de 2% tant pour EU-15 que pour EU-25. À peu près à la même date, les séries correspondantes d'IPAE ont aussi tendance à converger. Cela laisse penser qu'il existe un lien entre les mouvements des taux de change et les prix à la consommation, bien que la série chronologique soit plutôt courte, et qu'une ana-

lyse approfondie serait nécessaire pour tirer d'éventuelles conclusions fermes.

Les niveaux des indices moyens annuels de l'IPAE pour les différents pays de l'Union européenne sont présentés dans le tableau 1, tandis que l'évolution moyenne annuelle en pourcentage figure au tableau 2. Si l'on se concentre sur 2003 et 2004, on peut observer une uniformité considérable de l'IPAE au tableau 2. Pour la plupart des pays, l'IPAE a connu un taux de croissance moyen annuel compris entre 1 et 3%. Les principales exceptions sont les suivantes :

en Slovaquie, l'IPAE a augmenté de 11,6% en 2003 et encore de 11,3% en 2004, en raison essentiellement d'une inflation relativement élevée, tandis que la monnaie s'appréciait par ailleurs contre l'euro ;

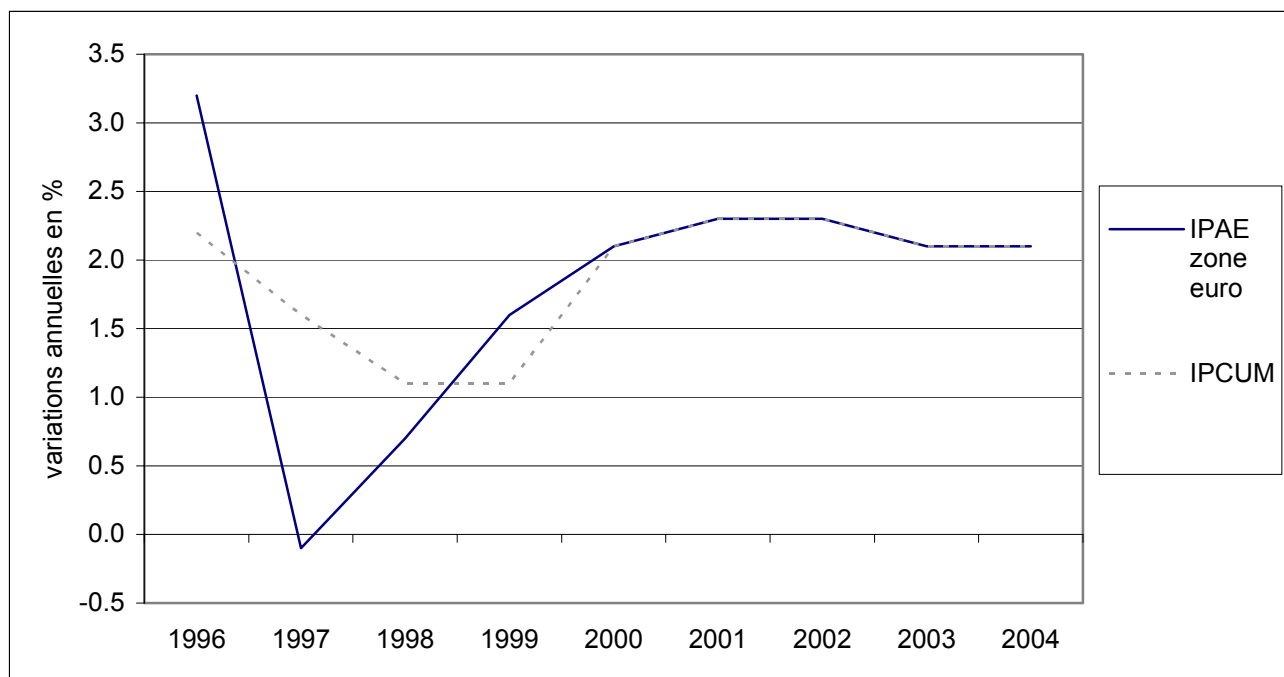
en Hongrie, l'IPAE a augmenté de 7,6% en 2004, principalement sous l'effet d'une inflation relativement élevée, tandis que la monnaie s'appréciait aussi quelque peu contre l'euro ;

en Lettonie, en Pologne et au Royaume-Uni, l'IPAE a diminué de 6,7, 11,7 et 7,9% respectivement en 2003, en raison de la dépréciation de la monnaie contre l'euro, tandis que l'inflation était relativement contenue en Pologne et au Royaume-Uni par rapport au reste de l'Union européenne.

La figure 3 présente les variations moyennes annuelles en pourcentage de l'IPAE et de l'IPCH pour la zone euro. L'évolution en pourcentage des deux séries est iden-

tique à partir de 2000, en raison de l'élimination des variations des taux de change entre pays de la zone euro au début de 1999. Avant cette date, les différences

reflètent des variations des monnaies de la zone euro contre l'écu.



Graphique 3 : IPAE et IPCH pour la zone euro (IPCUM), variations moyennes annuelles en pourcentage

Utilisation de l'IPAE et d'autres indices dans des contrats

La présente section donne un aperçu des possibilités d'utilisation de l'IPAE et d'autres indices pour corriger les variations des valeurs monétaires. L'objet de l'indexation, concernant par exemple des contrats, est normalement d'indemniser une partie contractante lorsque l'inflation a un effet défavorable sur la valeur du contrat. Normalement, un indice des prix à la consommation (l'indice général) est utilisé à cette fin, mais dans certains contrats il pourrait être considéré comme plus convenable d'utiliser un indice de prix d'un groupe particulier d'articles à des fins d'indemnisation. Un indice des prix à la production d'un produit ou d'un groupe de produits peut aussi être utilisé dans des circonstances spécifiques.

Généralement, la formule suivante est utilisée pour l'indexation des contrats :

$$At = Ao \times \frac{It}{Io} \quad \text{où}$$

At = montant total révisé (réévalué) (t = date de révision précisée dans les conditions du contrat)

Ao = montant original total du contrat, à savoir la va-

leur à mettre à jour

Io = indice à la date de Ao, généralement le début du contrat

It = indice à la date de At, à savoir la date à laquelle la valeur initiale est réévaluée

Les cas suivants ne prétendent pas être exhaustifs, mais visent à illustrer l'utilisation des indices précités.

Cas n° 1: contrat dans une monnaie unique avec indexation des prix

Généralement, dans le cas d'un contrat libellé en une seule monnaie, et où aucune partie contractante n'est soumise à un risque de change, une clause d'indexation ferait fréquemment référence à un indice des prix à la consommation. Si l'on utilise l'exemple de la zone euro, cette clause pourrait se référer à l'IPCH de la zone euro (IPCUM) ou de l'Union (IEPC³) (en particulier lorsque les opérations d'une partie contractante s'étendent à plusieurs pays), ou à l'IPCH d'un seul pays si cela paraît plus pertinent.

³ Indice européen des prix à la consommation : moyenne pondérée des IPCH des États membres de l'Union européenne. Sa composition est passée de 15 à 25 pays après l'adhésion des 10 nouveaux États membres en 2004.

Cas n° 2: contrat dans une monnaie unique avec une indexation du taux de change

Il peut s'agir, lorsqu'une partie contractante supporte un risque lié au taux de change, de couvrir ce risque au

Cas n° 3: contrat dans une monnaie unique avec indexation des prix et du taux de change

S'il s'agit d'indemniser une partie contractante pour des changements concernant à la fois les prix et le risque de change contre l'euro, l'IPAE pourrait convenir. Par exemple, un contrat d'une valeur à l'origine de € 10 millions a été signé en janvier 2001 entre un contractant (l'acheteur) établi dans la zone euro et un prestataire de services (le vendeur) opérant au Royaume-Uni. Le montant devait être payé intégralement, indexé sur l'IPAE, en décembre 2004. L'IPAE pour le Royaume-Uni est revenu de 134,9 en janvier 2001 à 131,6 en décembre 2004. Avec la formule d'indexation, le résultat est le suivant :

$$\text{At} = \text{€ } 10,0 \text{ millions} \times \frac{131,6}{134,9} = \text{€ } 9,755374 \text{ millions}$$

Entre ces deux dates, l'IPAE a chuté de façon spectaculaire avec l'affaiblissement de la livre sterling. L'acheteur était donc tenu de payer moins de € 10 millions, malgré l'inflation au cours de la période intermédiaire. Le vendeur reçoit le même montant en sterling qu'à la date de la signature du contrat, plus une correction de l'inflation. En d'autres termes, la valeur révisée (€ 9,75537 millions) est la même exprimée en sterling que la valeur d'origine, augmentée d'une correction de l'inflation du Royaume-Uni.

Il importe de noter que l'IPAE n'est pertinent dans le cas n° 3 que si le contrat est libellé en euro. Si, pour inverser l'exemple, le contrat est libellé en sterling et que le vendeur a son siège dans la zone euro (disons en Allemagne), un calcul comparable à celui qui a été effectué pour dériver l'IPAE⁴ devrait être fait, mais du point de vue du sterling. Entreraient en ligne de compte :

l'IPCH de la zone euro (ou de l'Allemagne) et l'évolution du taux de change de l'euro contre le sterling (inverse du taux sterling/euro).

moyen d'une indexation. Dans ce cas, des taux de change bilatéraux (ou un indice du taux de change) peuvent être utilisés comme moyen de maintenir la valeur du contrat dans la devise de cette partie contractante.

Cas n° 4: contrat faisant intervenir deux monnaies ou plus

En admettant à nouveau que les parties contractantes conviennent d'indexer leur contrat à la fois sur l'inflation des prix et les mouvements des taux de change, la méthode suivante est proposée. La valeur intégrale du contrat est indexée sur l'IPCH pertinent, et les taux de change bilatéraux (ou l'indice du taux de change) sont utilisés pour indexer la valeur de la composante monétaire pertinente.

Par exemple, un contrat d'un total de € 10 millions est libellé à 80% en euro et à 20% en forint hongrois. Le vendeur a son siège en Hongrie. Le montant total devrait être indexé sur l'IPCH de Hongrie. La composante euro (80% du nouveau total après indexation sur l'IPCH) serait alors corrigée pour tenir compte du mouvement du taux de change forint/euro.⁵ Si, néanmoins, le vendeur a son siège dans la zone euro, alors le montant total devrait être indexé sur l'IPCH de la zone euro ou de l'État membre tandis que la composante forint (après indexation sur l'IPCH) devrait être corrigée en fonction du mouvement du taux euro/forint.

Implications pour les contrats

Ces exemples montrent qu'il est essentiel que les contrats indiquent clairement l'objet de l'indexation et son mode de calcul. Dans les cas où il s'agit de compenser à la fois l'inflation et les mouvements de taux de change, la plupart des contrats seraient plus clairs si les deux questions étaient séparées, c'est-à-dire si les contrats étaient définis dans la monnaie qui exige la compensation de l'inflation et que ces montants sont convertis dans d'autres monnaies à des dates bien définies au moyen des taux de change en vigueur.

Sources de données disponibles à Eurostat

L'IPAE peut être trouvé dans la base de données d'Eurostat sous « Economie et finances/Statistiques monétaires et financières/Indices du pouvoir d'achat de l'euro/écu ». En plus de l'IPAE, le tableau comporte aussi deux séries fondées sur des indices de prix non harmonisés : ces séries ont été interrompues et seront à bref délai éliminées de la base de données.

Les taux de change de l'euro et l'indice des taux de change peuvent être trouvés sous « Economie et finances/Taux de change et taux d'intérêt/Taux de

change/Taux de change bilatéraux/Taux de change de l'euro/écu ».

L'IPCH est disponible sous « Economie et finances/Prix/Indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH), 1996=100 ». Il existe un communiqué de presse mensuel et un numéro de Statistiques en bref avec les données les plus récentes.

Les parités de pouvoir d'achat sont également disponibles dans le domaine « prix ».

Les indices des prix à la production peuvent être trouvés sous « Industrie, commerce et services/Industrie, commerce et services - vue horizontale/Statistiques

conjoncturelles sur les entreprises/Industrie (NACE Rév.1 C-F)/Indices des prix à la production (2000=100) ».

L'avenir de l'IPAE

Comme cela a été décrit, l'IPAE est conçu spécifiquement pour l'indexation de certains types de contrats. Il était plus largement appliqué dans la pratique avant la création de la zone euro, car beaucoup plus de monnaies d'Europe étaient sujettes à des mouvements de taux de change contre l'écu. Comme cela a été expliqué, les mouvements de l'IPAE pour l'agrégat de la zone euro et ses pays membres sont identiques aux mouvements de l'IPAE, sauf éventuelle différence due à un arrondi. Il est donc envisagé d'interrompre la série IPAE pour la zone euro et les pays de la zone euro à la

fin de 2005. Les agrégats EU-25 et EU-15 seront eux aussi interrompus, car ils paraissent n'avoir guère d'utilité pratique.

Pour l'instant, les séries IPAE restantes, concernant des pays n'appartenant pas à la zone euro, seront maintenues. Néanmoins, les séries peuvent être calculées sans grande difficulté au moyen de la formule fournie. Eurostat peut donc décider, ultérieurement, d'interrompre également ces séries.

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
EU-25	:	100.0	103.2	104.9	107.1	111.4	114.1	116.4	116.3	119.1
EU-15	96.7	100.0	102.9	104.2	106.4	109.9	111.7	113.9	114.3	117.1
zone euro	96.9	100.0	99.9	100.7	102.3	104.5	106.9	109.3	111.6	114.0
BE	100.2	100.0	98.4	99.1	100.9	103.6	106.1	107.8	109.4	111.5
CZ	91.0	100.0	103.6	113.3	112.7	121.4	132.6	148.7	143.8	147.2
DK	98.4	100.0	100.2	101.4	104.3	106.9	109.4	112.3	114.5	115.4
DE	100.7	100.0	98.7	99.0	100.4	101.8	103.7	105.1	106.2	108.1
EE	85.1	100.0	106.2	115.3	119.7	124.4	131.4	136.1	138.0	142.2
EL	93.5	100.0	104.1	101.8	105.6	105.1	107.6	111.9	115.7	119.2
ES	95.2	100.0	98.7	99.7	102.4	106.0	109.0	112.9	116.4	119.9
FR	97.5	100.0	99.4	100.3	101.5	103.3	105.2	107.2	109.5	112.1
IE	95.2	100.0	107.5	104.4	106.8	112.4	116.8	122.4	127.3	130.2
IT	88.5	100.0	103.5	104.8	106.9	109.7	112.2	115.1	118.4	121.1
CY	:	100.0	105.0	108.0	109.3	115.6	117.5	120.9	123.8	126.7
LV	:	100.0	114.7	119.4	128.7	147.8	151.3	148.7	138.8	142.0
LT	77.9	100.0	121.8	129.4	137.0	159.5	166.7	173.4	171.9	173.9
LU	100.7	100.0	98.3	99.0	100.7	104.5	107.0	109.2	112.0	115.6
HU	95.4	100.0	108.4	109.0	114.1	121.9	134.8	149.8	150.2	161.6
MT	:	100.0	108.7	113.4	118.5	128.6	132.2	133.7	130.8	133.8
NL	100.5	100.0	98.6	99.9	102.7	105.1	110.5	114.7	117.3	118.9
AT	100.1	100.0	98.3	98.9	100.1	102.1	104.4	106.2	107.5	109.6
PL	:	100.0	105.9	112.3	111.5	129.5	148.9	144.5	127.5	128.4
PT	97.0	100.0	100.4	101.1	103.9	106.8	111.5	115.6	119.4	122.4
SI	100.9	100.0	102.8	108.0	109.6	112.4	115.6	119.9	122.4	124.1
SK	94.7	100.0	108.3	111.3	110.2	128.0	135.0	141.7	158.2	176.1
FI	101.0	100.0	100.3	99.9	101.9	104.9	107.7	109.8	111.3	111.4
SE	90.5	100.0	100.3	98.2	100.0	105.7	99.0	102.0	104.8	105.8
UK	95.8	100.0	119.7	124.4	129.5	141.0	139.9	140.1	129.1	133.4
IS	97.8	100.0	107.2	109.6	115.6	128.3	113.6	121.3	122.3	124.5
NO	98.2	100.0	104.8	101.2	105.3	111.1	115.0	124.3	119.0	114.4
BG	:	100.0	65.5	75.1	77.5	85.7	92.2	97.5	99.8	105.7
RO	106.1	100.0	123.2	159.3	141.9	169.6	174.7	178.0	170.8	177.2

Tableau 1: IPAE séries annuelles (base 100 en 1996)

⁴ L'IPAE dans l'exemple pourrait être dérivé de l'IPCH du Royaume-Uni et du mouvement du taux de change du sterling contre l'euro.

⁵ Raisonnablement, l'IPAE pourrait être utilisé pour indexer la composante en forint hongrois et l'IPCH utilisé uniquement pour la composante euro au lieu du montant total du contrat. Cette solution de rechange n'est cependant pas recommandée.

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
EU-25	:	3.2	1.6	2.1	4.0	2.4	2.0	-0.1	2.4
EU-15	3.4	2.9	1.2	2.1	3.3	1.6	2	0.4	2.4
zone euro	3.2	-0.1	0.7	1.6	2.1	2.3	2.3	2.1	2.1
BE	-0.2	-1.6	0.7	1.8	2.7	2.4	1.6	1.5	1.9
CZ	9.8	3.6	9.3	-0.5	7.7	9.2	12.2	-3.3	2.4
DK	1.6	0.2	1.1	2.9	2.5	2.3	2.7	2.0	0.8
DE	-0.7	-1.3	0.4	1.3	1.4	1.9	1.3	1.0	1.8
EE	17.5	6.2	8.5	3.8	3.9	5.6	3.6	1.4	3.0
EL	7.0	4.1	-2.2	3.7	-0.4	2.4	3.9	3.4	3.0
ES	5.0	-1.3	1.0	2.7	3.5	2.8	3.6	3.1	3.1
FR	2.6	-0.5	0.8	1.2	1.8	1.8	1.9	2.2	2.3
IE	5.0	7.5	-2.9	2.3	5.3	4.0	4.7	4.0	2.3
IT	13.1	3.5	1.2	2.0	2.6	2.3	2.6	2.8	2.3
CY	:	5.0	2.9	1.2	5.8	1.6	2.9	2.4	2.3
LV	:	14.6	4.2	7.8	14.8	2.4	-1.7	-6.7	2.3
LT	28.4	21.8	6.2	5.9	16.4	4.5	4.0	-0.9	1.1
LU	-0.8	-1.7	0.8	1.7	3.8	2.4	2.1	2.5	3.2
HU	4.9	8.4	0.5	4.7	6.9	10.5	11.1	0.3	7.6
MT	:	8.7	4.3	4.5	8.6	2.8	1.1	-2.2	2.3
NL	-0.5	-1.4	1.4	2.8	2.3	5.1	3.9	2.2	1.4
AT	-0.1	-1.7	0.6	1.2	2.0	2.3	1.7	1.3	2.0
PL	:	5.9	6.1	-0.7	16.1	15.0	-3.0	-11.7	0.7
PT	3.1	0.4	0.6	2.8	2.8	4.4	3.7	3.3	2.5
SI	-0.9	2.8	5.0	1.5	2.5	2.9	3.7	2.1	1.4
SK	5.6	8.3	2.8	-1.0	16.2	5.4	5.0	11.6	11.3
FI	-1.0	0.3	-0.4	1.9	3.0	2.7	2.0	1.3	0.1
SE	10.5	0.2	-2.0	1.8	5.7	-6.3	3.0	2.7	1.0
UK	4.4	19.7	3.9	4.1	8.9	-0.8	0.1	-7.9	3.3
IS	1.8	4.8	-3.4	4.1	5.5	3.5	8.1	-4.3	-3.9
NO	2.2	7.2	2.2	5.5	11.0	-11.5	6.8	0.8	1.8
BG	:	-34.5	14.7	3.2	10.6	7.6	5.7	2.4	5.9
RO	-5.7	23.2	29.3	-10.9	19.5	3.0	1.9	-4.0	3.7

Tableau 2: IPAE variations annuelles en pourcentage

Pour en savoir plus:

Les bases de données

[Site web EUROSTAT/Economie et finances/Statistiques monétaires et financières/Indice du pouvoir d'achat de l'euro/Indice du pouvoir d'achat de l'euro/écu - Données annuelles](#)

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations précises sur ce réseau de centres d'appui:

www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int

Cette publication a été produite en collaboration avec Sheldon Warton-Woods (texte) et Olafur Johannsson (mise en page).